

Déclaration lue par un résident de l'impasse des Bécasseaux lors de la séance extraordinaire du conseil du 28 septembre 2026

Ma femme et moi sommes propriétaires sur l'impasse des Bécasseaux depuis 2017. Nous avons acheté un premier terrain auprès de Foresterie Léonard et y avons construit notre première maison.

À l'époque, la rue était très « amochée » et le promoteur, Léonard, nous mentionnait qu'il prévoyait y faire construire un chemin municipalisé dans un futur rapproché, sans toutefois nous donner de date précise. Cela nous convenait, puisque nous aimions le secteur et acceptions d'utiliser ce chemin peu carrossable.

En 2020, une entente a été conclue entre Foresterie Léonard et la Ville de Mont-Tremblant pour la construction du chemin de l'Impasse des Bécasseaux qui, une fois terminé, devait être cédé à la Ville et devenir municipal.

Nous avons donc acheté un lot auprès de Foresterie Léonard le 30 septembre 2021 afin d'y bâtir une seconde maison dans un avenir rapproché. Nous étions confiants que le chemin serait remis à la Ville prochainement, notamment en raison de l'entente conclue entre les deux parties en 2020 ainsi que de la présence de machinerie qui travaillait sur le chemin.

De plus, lors de la signature de l'acte de vente, le vendeur déclarait qu'il s'engageait, à ses frais, à céder la rue à la Ville dans le courant de la présente année, soit en 2021.

Puis, les années passent. Plus aucun travail n'est effectué et aucun entretien du chemin n'est réalisé. Il n'y a toujours pas d'électricité dans la nouvelle partie du chemin. Nous cherchons des réponses auprès des deux parties, mais on nous mentionne qu'il y aurait un problème concernant l'acceptation du projet pour le niveau 1.

En 2023, toujours aucun avancement dans les travaux. Nous décidons malgré tout de construire notre nouvelle demeure.

Nous devons alors composer avec l'incertitude liée à l'obtention d'un permis de construction et avec des mois d'attente avant d'avoir accès à l'électricité d'Hydro-Québec. Des coûts supplémentaires sont également engendrés afin d'installer une alimentation électrique temporaire avec un fil de 500 pieds. Deux maisons sont alors raccordées au même branchement temporaire et nous avons commencé à y vivre.

Nous avons été alimentés par ce branchement temporaire de novembre 2023 jusqu'au 31 janvier 2025. Selon le promoteur, toutes les démarches auprès d'Hydro-Québec avaient été effectuées dans les délais prévus.

En octobre 2024, la Ville prend finalement en charge la finalisation du niveau 1. Un brin d'espoir pour nous!

La Ville termine le chemin selon les normes et ramasse les immenses tas d'arbres laissés devant nos maisons par le promoteur. Elle nivelle enfin le chemin, ce qui n'avait pas été fait depuis 2021.

Il est difficile d'imaginer l'état du chemin qu'empruntaient chaque jour les résidents pendant

toutes ces années.

Nous sommes maintenant en 2026 et, malgré tout cela, la situation n'est toujours pas réglée ni finalisée.

Notre maison se trouve à environ 350 mètres du rang 6. Nous devons donc, deux fois par semaine, transporter nos bacs de matières résiduelles jusqu'au bout du chemin, puisque la rue n'est toujours pas municipalisée.

Il y a présentement 10 maisons habitées et une autre en construction. Imaginez 10 poubelles déposées sur le bord d'un chemin en plein hiver, avec la neige et les conditions que cela entraîne. Cela n'a tout simplement aucun sens.

La poussière causée par le passage des véhicules salit constamment nos maisons et nos véhicules.

À chaque hiver, nous attendons la première tempête pour voir si quelqu'un viendra déneiger le chemin.

Nous devons également communiquer régulièrement avec la Ville afin de faire niveler le chemin.

Tout cela nous épuise depuis plusieurs années. Nous aimerions simplement pouvoir passer à autre chose et retrouver une situation normale.

Nous souhaitons surtout que la Ville puisse tirer des leçons de cette mauvaise expérience et prendre les mesures nécessaires afin que ce genre de situation ne se reproduise pas pour d'autres citoyens et contribuables.

Merci de votre écoute.